

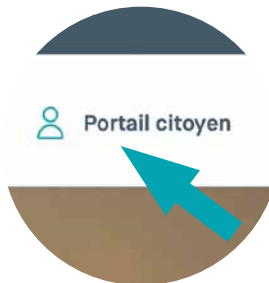
# Lavaltrie vous informe

ville.lavaltrie.qc.ca

OFFRES  
D'EMPLOI  
D'ÉTÉ EN  
PAGE 6



Nouveau site Web  
P.2



Compte de taxes en ligne  
P.3



Rappels saisonniers  
P.4



Christian Goulet, maire

## Mot du maire

# Nouveau site web

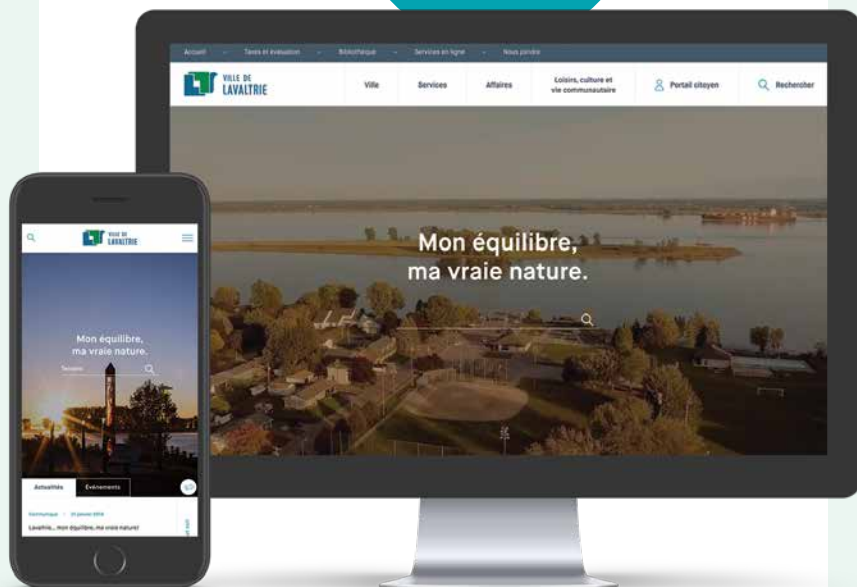
Chères citoyennes, chers citoyens,

**Le 19 février dernier, nous procédions à la mise en ligne du tout nouveau site Web de la Ville de Lavaltrie. Maintenant doté d'un outil de recherche performant et d'un menu plus convivial, ce nouveau site est visuellement plus épuré et présente un contenu adapté, clair et concis, afin d'assurer une compréhension optimale de l'information.**

Tel qu'énoncé à travers la mission établie dans le cadre de l'exercice de planification stratégique réalisée conjointement entre les membres de la direction et du conseil municipal, « nous souhaitons répondre aux besoins des citoyens de manière innovante et efficace, afin de simplifier leur quotidien ». Il me fait donc grand plaisir de vous présenter ce nouveau site et ses nouvelles fonctionnalités, qui sauront assurément faciliter la recherche d'informations de nos visiteurs.



NOUVEAU  
SITE  
WEB



### UN OUTIL DE RECHERCHE PERFORMANT

L'ancien site Web de la Ville ne disposait d'aucun outil de recherche, alors que le nouveau site renferme un outil de recherche des plus performants, qui saura assurément rendre l'expérience de l'utilisateur beaucoup plus simple et rapide.

### DES SECTIONS CONÇUES SPÉCIFIQUEMENT POUR LES FAMILLES ET LES AÎNÉS

Tel que prévu au plan d'action de la Politique de la famille et des aînés de Lavaltrie, des sections conçues spécifiquement pour les familles et les aînés ont été créées sur le nouveau site Web. Ainsi, en déroulant la page d'accueil il est possible d'y apercevoir les deux pages distinctes. Chacune d'elle contient de l'information dédiée à son public cible permettant ainsi de découvrir, sous une même page, les services, les activités et les informations qui les concernent.

### UN « PORTAIL CITOYEN »

Un « portail citoyen » a également été ajouté à ce nouveau site, rendant ainsi accessible une panoplie de services en ligne pour la population lavaltrioise comme, par exemple, le compte de taxes en ligne, un service de plaintes et de requêtes, le paiement de constats d'infraction, etc.

### UNE INFOLETTRE

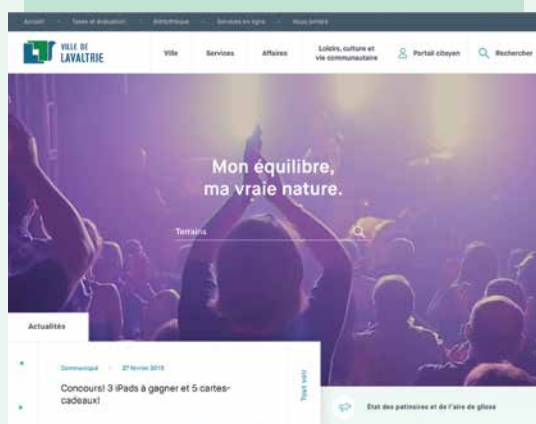
Une infolettre sera dorénavant transmise par courriel, environ 6 à 8 fois par année, aux citoyens qui se seront inscrits par l'entremise du tout nouveau site Web (au bas complètement de la page d'accueil).

Je tiens à remercier tous les employés et tous nos collaborateurs qui ont travaillé de près ou de loin à la création et à la mise en ligne du nouveau site de la Ville. Félicitations pour cette belle réalisation! Je termine en vous invitant à nous transmettre toute question ou tout commentaire à ce sujet à [communications@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:communications@ville.lavaltrie.qc.ca) ou au 450 586-2921.

**Bonne visite !**

## INSCRIVEZ-VOUS au compte de taxes en ligne !

Il est maintenant possible d'accéder à votre compte de taxes en ligne. Pour ce faire, veuillez-vous inscrire sur le « **Portail citoyen** » du tout nouveau site Web de la Ville, au [www.ville.lavaltrie.qc.ca](http://www.ville.lavaltrie.qc.ca).



Ayez en main votre compte de taxes afin d'avoir sous les yeux votre numéro de compte, votre numéro de matricule (16 chiffres) ainsi que le montant de votre premier versement. Ces informations vous seront essentielles pour accéder à ce service.

**Inscrivez-vous et posez un geste pour l'environnement !**

## Rappel : Taxes municipales

Votre compte de taxes 2019, s'il est de plus de 300 \$, est payable en quatre versements et peut être acquitté au bureau municipal, à votre institution financière par guichet automatique ou sur Internet par paiement électronique.

La date de tombée du premier paiement avait lieu le 14 mars et les prochaines sont les suivantes :

**28 mai > 17 juillet > 25 octobre**



**Desjardins**  
Caisse de D'Au-tray

## PARTENARIAT RENOUVELÉ

**entre la Ville de Lavaltrie  
et la Caisse Desjardins  
de D'Au-tray**

La Ville de Lavaltrie est heureuse de vous annoncer qu'elle a récemment renouvelé l'entente de partenariat avec la Caisse Desjardins de D'Au-tray. La contribution de la Caisse soutiendra divers événements populaires à Lavaltrie :

- > La Fête nationale
- > Les spectacles jeunesse
- > Le Défi à pied levé
- > La Fête de Noël
- > La Féerie d'hiver

Un montant de 10 000 \$ a été octroyé pour ce budget événementiel. Cette contribution aidera à la mise en place d'activités gratuites pour toute la population lavaltrioise. La Ville de Lavaltrie tient à remercier la Caisse Desjardins de D'Au-tray pour la poursuite de cette collaboration de longue date.



## RAPPELS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

275, rue Notre-Dame  
450 586-2921, poste 2256  
travauxpublics@ville.lavaltrie.qc.ca

### Dommmages causés lors du déneigement

Veillez prendre note que vous devez informer le Service des travaux publics immédiatement lorsque vous constatez que des dommages ont été causés à votre propriété, et ce, même s'ils ne sont pas entièrement visibles. Si vous constatez ces dommages seulement au printemps, vous avez jusqu'au 30 avril pour en aviser le Service des travaux publics. Au-delà de cette date, nous ne pourrons malheureusement plus prendre de demande.

### Refoulement d'égout

Lorsqu'un refoulement d'égout se produit à l'intérieur d'une résidence, le citoyen se doit de téléphoner au Service des travaux publics afin d'aviser un employé de la situation. La procédure à ce sujet est disponible sur le site Internet de la Ville, au [www.ville.lavaltrie.qc.ca/services-citoyens](http://www.ville.lavaltrie.qc.ca/services-citoyens) (section « Infrastructures et entrées de service »). Pour de plus amples renseignements à cet effet, veuillez contacter le Service des travaux publics.

## DÉPÔT de résidus domestiques dangereux (RDD)

Le Service des travaux publics offre la possibilité aux citoyens de déposer leurs résidus domestiques dangereux (RDD) au garage municipal situé au 275, rue Notre-Dame. Afin de maintenir ce point collecte sécuritaire, votre collaboration est de mise. Les heures d'ouvertures sont les suivantes :

**Lundi au jeudi** ..... 6 h 30 à 16 h 30  
**Vendredi** ..... 6 h 30 à 11 h 30  
**Samedi** ..... 7 h à 12 h et 13 h à 16 h (du 4 mai au 26 octobre 2019)

**Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer toutes matières le long des clôtures lorsque le site de dépôt est fermé.**

Les RDD acceptés sont les peintures (incluant teintures, vernis...), les lampes fluorescentes, les huiles usées et les piles électriques. Les produits domestiques contenant des poisons (herbicides, pesticides...), des acides ou des bases sont également acceptés.

Notez bien que les pneus, les bonbonnes de propane et les batteries automobiles doivent être déposés chez un marchand. Ces produits ne peuvent pas transiger par le garage municipal.

## DÉPÔT de matériaux secs et de construction

Les services suivants ne s'adressent pas aux entrepreneurs industriels ni aux entrepreneurs commerciaux.

### SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-THOMAS

Vous pouvez disposer **gratuitement** de vos débris et de vos matériaux de construction non utilisés directement sur le site d'enfouissement de Saint-Thomas (1001, rang Saint-Joseph, à Saint-Thomas). Ayez en main une preuve de résidence.

#### Les heures d'ouverture sont :

- > **De la mi-novembre à la mi-mars :**  
le vendredi et le samedi, de 7 h à 16 h
- > **De la mi-mars à la mi-novembre :**  
du lundi au samedi, de 7 h à 16 h

N.B. Certaines conditions s'appliquent pour la gratuité.

Pour plus de renseignements, veuillez composer le 450 836-2546.

### GARAGE MUNICIPAL DE LAVALTRIE

La Ville de Lavaltrie offre la possibilité aux citoyens qui ne désirent pas se rendre au site d'enfouissement de EBI de disposer de leurs matériaux secs et de construction directement au Garage municipal (275, rue Notre-Dame), selon les coûts suivants :

- > **Remorque simple essieu ou boîte de camion ou de camionnette : 30 \$**
- > **Remorque doubles essieux : 60 \$**

N.B. Les prix sont sujets à changement, chaque début d'année.

#### Les heures d'ouverture sont :

- > **Du premier samedi de mai au dernier samedi d'octobre :**  
les samedis seulement, de 7 h à midi et de 13 h à 16 h
- > **Le restant de l'année, le site est ouvert aux heures régulières de bureau :**  
du lundi au jeudi, de 6 h 30 à 16 h 30, et le vendredi, de 6 h 30 à 11 h 30

## UTILISATION DES BORNES D'INCENDIE

**IL EST INTERDIT** aux citoyens et aux entrepreneurs d'utiliser les bornes d'incendie, et ce, en tout temps. Seuls les employés municipaux ainsi que les pompiers en sont autorisés.

## Rappel

de certaines obligations  
en vertu des règlements  
d'urbanisme

**À L'EXCEPTION DE TRAVAUX  
D'ENTRETIEN MINEURS,  
L'OBTENTION D'UN PERMIS  
EST REQUISE POUR :**

> Effectuer toute intervention (construction, installation, agrandissement, rénovation, démolition, déplacement, etc.) sur un bâtiment principal ou sur un bâtiment ou une construction accessoire (garage, remise, perron, patio, pergola, etc.), incluant l'installation d'une construction préfabriquée;

- > **Modifier l'occupation ou l'usage d'un immeuble ou d'un local;**
- > **Installer une piscine ou un spa;**
- > **Aménager une installation septique ou un ouvrage de prélèvement d'eau (puits ou pointe);**
- > **Installer ou modifier une enseigne (incluant toute modification mineure);**
- > **Procéder à l'abattage d'arbres dans un boisé protégé;**
- > **Ériger un mur de soutènement;**
- > **Procéder à des travaux sur la rive d'un cours d'eau.**

Bien qu'un permis ne soit pas requis, certains ouvrages tels que l'aménagement ou la modification d'un accès véhiculaire à un terrain, l'installation d'une clôture ou l'installation d'une enseigne amovible, sont assujettis aux dispositions de la réglementation d'urbanisme.

Afin de vous assurer d'être en règle, veuillez consulter le Service de l'urbanisme avant de procéder à quelques travaux qu'ils soient.

Aux propriétaires d'un terrain vacant, nous rappelons que les herbes doivent être fauchées tout au long de la belle saison.

## RAPPELS DU SERVICE DE L'URBANISME

**275, rue Notre-Dame  
450 586-2921, poste 2220  
urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca**



AVANT / APRÈS

## Revitalisation de façades et d'enseignes

Aux propriétaires d'une résidence ou d'un bâtiment commercial situé dans la portion de la rue Notre-Dame, comprise entre la rue Robillard et la terrasse Villeneuve, ainsi qu'aux propriétaires de certains bâtiments patrimoniaux qui comportent une bonne valeur d'authenticité, sachez que vous pouvez bénéficier d'une aide financière visant à soutenir la rénovation ou la restauration de façade ou d'une enseigne. Simple et facilement accessible, le programme d'aide financière prévoit un montant de base pouvant atteindre 25 % des coûts de construction, jusqu'à concurrence de 2 500 \$. À certaines conditions, l'aide financière peut atteindre 50 % des coûts de construction, et ce, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

**Info:**  
**Service de l'urbanisme, au 450 586-2921, poste 2220**

## RÉCUPÉRATION DE CÈDRE

De nouveau cette année, la Ville de Lavaltrie confiera à la compagnie Arbressence le mandat de récupérer les retailles et petites branches de cèdre. Ainsi, une fois la coupe de vos cèdres effectuée, il vous sera possible de composer le **450 434-7512**, afin qu'Arbressence vienne chercher vos retailles, sans frais et directement à votre domicile !



**Pour connaître les critères de collecte,  
veuillez visiter la section « Matières  
résiduelles et environnement », au  
[www.ville.lavaltrie.qc.ca/services-citoyens](http://www.ville.lavaltrie.qc.ca/services-citoyens).**

# Info-Biblio

## Des données à partager

Les citoyens de Lavaltrie ont su pleinement profiter des services offerts par la Bibliothèque en 2018. En effet, pas moins de 54 738 prêts ont été enregistrés dans l'année ! Nous sommes très satisfaits de constater que les livres mis à votre disposition circulent autant !

Aussi, ce sont 458 nouveaux abonnés qui se sont inscrits à la Bibliothèque en 2018, dont 173 jeunes de moins de 14 ans.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Si votre bibliothèque ne possède pas l'exemplaire que vous désirez consulter, elle peut le commander d'une autre bibliothèque de la province, qui vous en fera le prêt. En 2018, ce sont 579 documents qui ont été prêtés à la Bibliothèque de Lavaltrie par d'autres bibliothèques du Québec pour satisfaire vos besoins documentaires et ludiques. À l'inverse, nous en avons prêté 216 à d'autres institutions. Entre bibliothèques, on s'entraide !

Votre Bibliothèque compte à ce jour 51 462 documents, dont 16 808 pour la jeunesse, 195 titres de magazines et 2 027 documents sonores (musique et livres audio). Venez en profiter !

### PALMARÈS

Nous sommes toujours curieux de connaître les livres les plus empruntés à la Bibliothèque ! Voici un palmarès des livres les plus empruntés en 2018.

#### POUR ADULTES :

- > **Une simple histoire d'amour; 1 : L'incendie**, de Louise Tremblay D'Essiambre
- > **Le monstre, la suite**, d'Ingrid Falaise
- > **Confidences d'une coiffeuse (encore plus exaspérée !)**, de Marie-Krystel Gendron, auteure lavaltrioise

#### POUR LES ADOS :

- > **Tokyo Ghoul; 1**, d'Ishida Sui
- > **À tous les garçons que j'ai aimés...**, de Jenny Han
- > **Youtubeurs; 2 : La guerre des views**, d'Olivier Simard

#### POUR LA JEUNESSE :

- > **Lou !; 6 : L'âge de crystal**, de Julien Neel
- > **Game Over; 12 : Barbecue Royal**, de Midam
- > **Kung Fu Tim**, de Marilou Addison

## Découvrez nos offres d'emploi pour cet été!

CAMP DE JOUR

SAUVETEUR/EUSE

MANQUE PAS TA CHANCE!

Envoie-nous ton CV, en format PDF, à : [emplois@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:emplois@ville.lavaltrie.qc.ca)  
avant le 15 avril 2019.

Consulte notre site Internet pour voir les offres d'emploi.

[ville.lavaltrie.qc.ca](http://ville.lavaltrie.qc.ca) 

VILLE DE  
  
LAVALTRIE